

Motion de modification de l'article 42 du règlement du conseil général

Signataires : Damien Fumeaux (UDC) ; Ueli Güller (UDC)

L'article 42 du conseil général de la commune de Conthey stipule que : « *Nul n'est tenu d'accepter les fonctions de membre du Conseil général. La démission de cette fonction n'est soumise à aucune condition.* » Mon collègue et moi-même estimons qu'une personne qui se porte candidate à une élection doit assumer la responsabilité de sa fonction en cas d'élection et ne devrait donc pas pouvoir démissionner par envie ou refuser l'élection, mais devrait fournir un motif valable de démission (déménagement, prise de galions ou changement de travail).

Lorsque nous sommes élus à une fonction quelque qu'elle soit en ayant été candidats, nous avons le devoir d'assumer cette fonction envers toutes les personnes qui nous ont fait confiance en nous accordant leur voix. Il serait trop facile de se présenter sur les listes d'un parti en sachant que l'on démissionnerait en cas d'élection pour laisser la place à une autre personne qui ne s'est pas présentée ou qui n'a pas été élue par manque de voix. Lorsque qu'on se porte candidats pour une élections, des gens nous accordent leur confiance et glisse notre nom dans l'urne. Que penserait ces personnes qui nous ont fait confiance pour les défendre si nous refusions notre élection ? Ces personnes seraient sûrement déçoutées non pas de notre comportement, mais du fait que leur vote ne signifie rien.

Par respect pour nos électeurs, nous demandons que l'article 42 du règlement du conseil général soit modifié ainsi : « *Toute personne qui se porte candidate à une charge publique est tenue d'exercer le mandat pour lequel elle a été élue, sauf juste motif.* » (Principe 304 de la commission 3 de la constituante)

Si nous voulons nous investir nous devons assumer nos fonctions et surtout nous avons un devoir envers les personnes qui nous ont élus car c'est nous qu'elles ont élue et non pas une personne nommée par un parti.

Damien Fumeaux (UDC)

Ueli Güller (UDC)